



## L'équipe



Vincent GIRAUT  
Psychologue



Anne CAILLE  
Enseignante



Sandra FRADIN  
Educatrices Spécialisées



Noémie RULLAND  
Educatrices Spécialisées



Florence MAILLOT  
Psychomotricienne



Claire-Alizée LISIACK  
Ergothérapeute



## Vos contacts



### Saint-Rogatien

**École de Saint-Rogatien**  
Rue des Écoles 17220 Saint-Rogatien  
Tél. 05 46 56 64 33 | [e-st-rogatien@ac-poitiers.fr](mailto:e-st-rogatien@ac-poitiers.fr)



CHARENTE MARITIME - 17

**SESSAD Unapei 17**  
52 rue Meschinet de Richemond  
17000 La Rochelle  
Tél. 05 46 67 81 08 | [sessad@unapei17.org](mailto:sessad@unapei17.org)  
■ Unapei 17 | [www.unapei17.org](http://www.unapei17.org)

Version du 20 octobre 2020

# Le dispositif AMiS

## Autorégulation en Milieu Scolaire



“  
**Une école  
pour tous,  
une place  
pour chacun”**

**Construisons ensemble  
l'école inclusive**

**Unapei**  
CHARENTE MARITIME - 17  
[www.unapei17.org](http://www.unapei17.org)



## Le dispositif AMiS, c'est quoi ?

L'autorégulation :

« C'est le processus par lequel **les élèves maîtrisent leurs pensées, leur comportement et leurs émotions** pour réussir à vivre pleinement des expériences d'apprentissage. »  
(Zumbrunn, Tadlock et Roberts, 2011)

Cette méthode en **inclusion scolaire** est utilisée depuis 15 ans au Canada. Elle est mise en place en France, depuis 2016.

L'autorégulation en inclusion scolaire est validée par la Haute Autorité de Santé (HAS), l'agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) et l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS).

Le dispositif d'autorégulation est un SESSAD spécifique avec la particularité d'être implanté et de faire partie intégrante d'une école. Il est rattaché au SESSAD Unapei 17.

### Où ?

À l'école élémentaire de Saint-Rogatien

### Pour qui ?

L'autorégulation vient **épauler l'enfant ayant des Troubles du Spectre de l'Autisme** (TSA), mais aussi tous les enfants de l'école, afin d'**acquérir de l'autonomie pour entrer dans les apprentissages scolaires**.

C'est un modèle éducatif novateur et inclusif, qui travaille sur l'ensemble de **l'environnement scolaire** qui se déploie dans toute l'école et à l'avantage de tous : enfants (avec ou sans autisme), enseignants, accompagnateurs et aidants familiaux.

C'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), au sein de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH), qui notifie l'orientation scolaire et médico-sociale vers le dispositif d'autorégulation.

Les parents inscrivent leur enfant à la Mairie de Saint-Rogatien, l'admission se fera ensuite auprès de la direction de l'école.

### Avec qui ?

L'équipe enseignante est renforcée d'**une enseignante supplémentaire** pour le dispositif et d'une équipe médico-sociale de l'Unapei 17 :

- **2 éducatrices spécialisées** à temps complet dans l'école.
- **1 équipe paramédicale** à temps partiel : 1 psychologue, 1 psychomotricienne et 1 ergothérapeute.

### Comment ?

L'enfant présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) est dans sa **classe ordinaire** au même titre que les autres élèves. Il a la possibilité d'aller ponctuellement dans la « classe d'autorégulation ».

L'équipe médico-sociale peut intervenir directement en classe auprès de l'enfant avec l'enseignante, mais aussi dans la classe d'autorégulation pour travailler une compétence propice aux apprentissages.

Les interventions de l'équipe de soins, viennent soutenir l'équipe par des adaptations de matériel ou des accompagnements individuels ou en groupe.